



Modalités de prise en compte du handicap

Nous garantissons un accueil respectueux, individualisé et adapté aux besoins de chaque personne dans le respect des possibilités des moyens de l'établissement.

Toute personne souhaitant s'inscrire ou suivre une formation au permis de conduire et présenter une situation de handicap temporaire ou durable susceptible d'avoir un impact sur son parcours de formation est concernée.

Nous nous engageons à accueillir chaque personne avec bienveillance, respect, confidentialité, écouter, prendre en compte les besoins spécifiques de l'apprenant, étudier les possibilités d'adaptation du parcours de formation, orienter l'apprenant vers les interlocuteurs compétents, favoriser l'autonomie et l'égalité d'accès à la formation dans la limite des moyens disponibles.

Dans un premier temps, la situation est étudiée de manière individualisée et en fonction des besoins identifiés, des adaptations peuvent être mises en place lorsque cela est possible. Ces adaptations peuvent par exemple concerner l'organisation des rendez-vous et le rythme de formation, les modalités de communication et de transmission des informations, l'accompagnement pédagogique, l'accessibilité aux supports de formation, l'orientation vers une structure spécialisée et la recherche d'une solution de formation adaptée.

Concernant la formation théorique, l'auto-école peut proposer des aménagements pour fournir les conditions favorables et adaptées l'apprentissage du code de la route à l'élève. Les modalités pédagogiques peuvent évoluer : l'accompagnement individualisé, fourniture d'explications complémentaires, adaptation du rythme, orientations vers des solutions appropriées.

En amont de la formation pratique, la situation de l'apprenant est prise en compte afin de déterminer si la conduite est compatible avec son état et si des aménagements spécifiques sont nécessaires.

Lorsque les besoins de l'apprenant dépassent les possibilités de l'auto-école, une orientation peut être proposée vers des structures professionnelles ou auto-école disposant des compétences et des équipements adaptées à la situation.

Les besoins de l'apprenant sont régulièrement réévalués, afin de pouvoir adapter les modalités d'accompagnement tout au long de la formation.